

Envoyé en préfecture le 29/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié le 30/08/2024

ID : 001-200070118-20240827-DEL\_24\_08\_27\_14-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 27 août 2024**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 29**

**Représentés 4**

**Absents : 7**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 août et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 21 août 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Renaud DUMAY (pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Christelle PAGET, Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Roger RIBOLLET, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ),

Secrétaire de séance : M. Benoît PEIGNÉ

#### **N°2024/08/27/14 – Cession du lot n°2 du lotissement Extension 2 du Parc Actival situé sur la commune de Saint-Didier sur Chalaronne**

VU le projet d'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival située lieudit En Bussière,

VU la délibération n°2023/09/26/07 du 26 septembre 2023 autorisant la signature et le dépôt du permis d'aménager de l'Extension 2 du Parc Actival,

VU la délibération n°2023/09/26/08 du 26 septembre 2023 fixant le prix de vente au m<sup>2</sup> des cinq lots de l'Extension 2 du Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne à 45 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé,

VU la demande de permis d'aménager pour l'aménagement d'un parc d'entreprises composé de cinq lots, déposée le 27 octobre 2023,

VU l'arrêté de Monsieur le Maire de Saint-Didier sur Chalaronne du 18 décembre 2023 accordant le permis d'aménager de l'Extension 2 du Parc Actival avec la création de cinq lots maximum à vocation de parc d'entreprises pour activités artisanales, industrielles ou de bureaux,

VU la délibération n°2024/03/26/49 du 26 mars 2024 autorisant la signature et le dépôt du permis d'aménager modificatif de l'Extension 2 du Parc Actival, considérant la nécessité de mettre en conformité les pièces du permis d'aménager liée aux modifications à apporter au dispositif de gestion des eaux pluviales et au déploiement du réseau gaz,

VU l'arrêté de Monsieur le Maire de Saint-Didier sur Chalaronne du 3 avril 2024 accordant le permis d'aménager modificatif de l'Extension 2 du Parc Actival,

VU l'arrêté de Monsieur le Maire de Saint-Didier sur Chalaronne en date du 20 juin 2024, autorisant la vente des lots par anticipation, avec différé des travaux de finition,

VU le courrier d'engagement en date du 18 juillet 2024 de M. Yoann VERNE, représentant l'entreprise AYCAD, pour l'acquisition du lot n°2 de l'Extension 2 du Parc Actival, d'une superficie de 1 166 m<sup>2</sup> au prix de 45 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé, pour un prix total de **52 470 € HT soit 62 964 € TTC**,

VU l'avis du Service France Domaine en date du 20 juillet 2023 et l'avis rectificatif du 16 août 2023,

VU l'avis favorable de la commission Economie et Voirie du 7 août 2024,

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur la cession du lot n°2.

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de vendre, à M. Yoann VERNE représentant l'entreprise AYCAD ou à toute personne morale s'y substituant, le lot n°2 de l'Extension 2 du Parc Actival situé lieudit En Bussière à Saint-Didier sur Chalaronne, d'une superficie totale de 1 166 m<sup>2</sup>, au prix de 45 € HT le m<sup>2</sup> viabilisé pour un prix total de **52 470 € HT soit 62 964 € TTC.**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 27 août 2024

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Et de la notification le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX